

CARNET DU MAKER

HUMANLAB



APAJH 44

Bienvenue au Humanlab !

Horaires d'ouverture

Le Humanlab est ouvert au public :

- les mardis de 14h à 17h
- les jeudis de 14h à 17h
- le mercredi et vendredi, le Humanlab est fermé au public, mais accessible pour les personnes ayant au préalable pris rendez-vous avec un FabManager.

Sommaire

1 - Ton projet	1
2 - Les outils numériques à ta disposition	2
3 - Limite de responsabilité	4
4 - Le règlement du Humanlab	6

Maker

Prénom :

Nom :

Courriel :

Téléphone :

1 - Ton projet

Nom de ton projet :

Décris ton projet en quelques mots. Tu peux ajouter un schéma.



2 - Les outils numériques à ta disposition

👉 GesLab (<https://rennes.humanlab.me>)

C'est le portfolio des projets portés par les membres de My Human Kit. Depuis la fiche dédiée à ton projet, tu trouveras les liens utiles pour communiquer avec les autres contributeurs, vers la documentation, le wiki, etc.

Identifiant :

Mot de passe :

👉 Wikilab (<http://wikilab.myhumankit.org>)

Le Wikilab te permet de documenter ton projet en mode «livre de bord».

Identifiant :

Mot de passe :

👉 Framateam (<https://framateam.org/myhumankit>)

Le Framateam My Human Kit est un espace de discussion pour rester en contact avec les autres contributeurs de ton projet.

Identifiant :

Mot de passe :



Mes notes :

A large empty rectangular box intended for writing notes.



3 - Limite de responsabilité

L'APAJH 44 fournit la documentation «telle quelle».

L'APAJH 44 et le humanlab ne fournissent cependant, aucune garantie de quelque élément que ce soit, qu'il soit explicite, implicite ou statutaire, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier, ou toute garantie que le contenu des articles sera sans erreur.

L'APAJH 44 et le humanlab ne peuvent en aucun cas engager leur responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, ou dommages découlant de l'utilisation de la documentation des projets partagés sur cette plateforme.

AVERTISSEMENT

Les objets/projets présentés sur cette plateforme du Humanlab le sont **UNIQUEMENT ET EXCLUSIVEMENT** à titre d'informations, d'enseignements et d'explorations des possibilités du prototypage réalisable en fablab.

Leur mise en avant ne constitue en aucun cas un conseil de professionnel quant à leur usage, elle ne remplace pas l'avis d'un spécialiste médical ou paramédical seul en mesure d'évaluer, de conseiller et de proposer des matériels, imprimés ou non, correspondant à une situation et des besoins précis et personnels faisant suite à la réalisation d'un bilan complet.



Le wiki de My Human Kit (wikilab.myhumankit.org) ainsi que toutes les autres plateformes associées à la documentation de nos projets (compte thingiverse [thingiverse.com/apajh44/designs](https://www.thingiverse.com/apajh44/designs), github, le site internet humalabapajh44.org et celui de My Human Kit, myhumankit.org) sont le reflet d'une curiosité et d'un intérêt professionnel pour les possibilités offertes par le prototypage collaboratif en fablab.

La situation de handicap est délicate et complexe et doit être évaluée et accompagnée par des professionnels.



4 - Le règlement du Humanlab

Les utilisateurs et les visiteurs du HumanLab, sont tenus de respecter ce règlement intérieur.

Article 1. Le HumanLab dédié à la réalisation de projet handicap

Le HumanLab est situé à Nantes dans les locaux de l'APAJH 44.
Il est géré par l'association APAJH 44.

Il se trouve :

HumanLab APAJH 44
36 allée de la civelière
44200 Nantes

Le HumanLab est un FabLab c'est à dire un "Laboratoire de Fabrication", dédié à la réalisation d'aides techniques au handicap, pour que les humains améliorent leur quotidien en s'aidant mutuellement :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Fablab>

Le présent règlement, rédigé et validé par l'association APAJH 44, fixe les droits et obligations des usagers et des visiteurs. Les représentants, les bénévoles et les salariés de l'association sont chargés de le faire appliquer.



Article 2. Champ d'application

Quiconque souhaite fréquenter le HumanLab s'engage à accepter les articles du présent règlement, qui s'applique à toute personne présente dans son enceinte et lors des activités qui pourraient être organisées à l'extérieur.

Article 3. Conditions d'accès

3.1- Horaires

Le mardi et le jeudi, le HumanLab est ouvert au public de manière libre et gratuite entre 14h et 17h.

Le mercredi et vendredi le HumanLab est fermé au public, mais accessible pour les personnes ayant au préalable pris rendez-vous avec un FabManager.

Téléphone Humanlab : 06 49 66 99 80 ou 06 07 26 66 25.

3.2 - Tarifs et condition d'utilisation

Pour pouvoir accéder au humanlab, une contribution annuelle est demandée:

- pour les bénéficiaires : 5 euros,
- pour les ESMS ou autres personnes morales ou professionnels non rattachés à une personne morale : 50 euros.

Il faut être accompagné par un FabManager pour un usage en toute sécurité. Les consommables comme le filament 3D sont à la charge de l'association par contre le matériel électronique pour des objets plus conséquent doit être financé par le porteur de projet (suivant le devis du fournisseur).



3.3 - Accès des mineurs

Les mineurs souhaitant fréquenter le HumanLab, doivent obtenir l'autorisation d'un représentant légal. Les enfants de moins de 15 ans, devront systématiquement être accompagnés d'un adulte. Pour la participation aux activités, ils devront être amenés et récupérés par les représentants légaux, ou une tierce personne, avec une procuration signée des parents.

3.4 - Assurance

Les personnes présentes, sont assurées par l'assurance de l'APAJH 44.

Article 4. Fonctionnement

4.1 - Les référents

Lorsque le HumanLab est ouvert, les référents du humanlab sont à la disposition des usagers pour, selon leurs compétences, les renseigner à propos du fonctionnement du lieu, les initier à l'utilisation des machines, échanger des connaissances, mettre en place de nouveaux projets...

4.2 - Accès aux machines

Toutes les machines mises à la disposition peuvent présenter un danger si elles sont mal utilisées, par conséquent leur utilisation se fera sous réserve d'avoir suivi la formation adéquate pour un usage en toute sécurité.

Les personnes désirant les utiliser, sont invitées à respecter les consignes d'utilisation et de sécurité affichées à proximité. En cas de doute, elles sont tenues de s'adresser à un référent.



4.3 – Documentation

Chaque projet ayant été initié, développé ou achevé dans le cadre du HumanLab devra être documenté, afin que d'autres utilisateurs puissent éventuellement reproduire, mais aussi améliorer le résultat. Le participant s'engage à fournir une documentation dans un format libre.

4.4 – Evénements

La participation à certaines animations spécifiques sera proposée aux bénévoles et aux usagers du Lab. Les événements seront affichés sur le site internet : www.humanlabapajh44.org
Pour s'inscrire à un événement, les usagers devront contacter le fabmanager.

4.5 - Les projets

Pour initier un nouveau projet, les usagers doivent obligatoirement être adhérents à l'association.

Les nouveaux projets devront respecter le protocole de suivi de projet.

4.6 - L'organisation

- Ranger les espaces de travail quand on a terminé.
- Nettoyer la machine utilisée.
- Remettre les outils à leur place après utilisation.
- Lire les manuels d'utilisation (des machines, des logiciels etc.).
- Aider les autres quand ils en ont besoin.
- Ne pas hésiter à demander de l'aide si nécessaire.

👉 *Signaler au fabmanager quand une machine est défectueuse.*



Article 5. Règles générales d'utilisation

5.1 - Interdictions

Il est interdit aux usagers :

- de fumer et de vapoter dans le local.
- de manger et de boire, en dehors de la zone prévue à cet effet.
- de se mettre en danger ou de mettre en danger les autres utilisateurs, par une utilisation inappropriée des outils mis à leur disposition.

5.2 - Comportement des usagers

Lorsque vous venez, apportez votre bonne humeur et vos compétences



Le respect mutuel, ainsi que la bienveillance, sont des outils pratiques pour l'entraide des uns envers les autres.

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et d'y avoir une tenue correcte. Ils ne devront en aucun cas être cause de nuisances pour les autres usagers et les référents. Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité. Toute dégradation des locaux ou du matériel, tout vol, pourra entraîner des sanctions internes et/ou une poursuite judiciaire impliquant notamment la réparation du dommage. Toute agression physique ou verbale à l'encontre des référents pourra faire l'objet d'une plainte.

5.3 - Hygiène et sécurité

En vous présentant dans le HumanLab, vous vous engagez à respecter les règles de sécurité en portant les EPI (Équipement de Protection Individuel) si nécessaire : Gants, lunettes, veste, cheveux attachés, bouchons, casque...



Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans le HumanLab en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue.

L'accès des animaux est interdit dans le HumanLab à l'exception des animaux d'assistance aux personnes (exemple : chien guide).

Article 6. Limitation du droit d'usage

Les FabManagers du HumanLab sont chargés de mettre en œuvre les moyens techniques et humains visant à faire appliquer le présent règlement sous l'autorité de l'APAJH 44,

Le non-respect d'une ou plusieurs des consignes énoncées ci-dessus entraînera les sanctions suivantes :

- éviction des lieux sur le champ.
- interdiction temporaire ou définitive d'accès au HumanLab.

Article 7. Modification du présent règlement

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment.
Les modifications s'appliqueront de plein droit à tout usager.

Le à Nantes

Signature :



Mes notes :

A large empty rectangular box intended for writing notes.



Mes notes :

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page below the text. It is intended for the user to write their notes.